

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2021

Présents : M. Jean-Maxence DEMONCHY, M. Philippe MACQUET, Mme Nathalie FANGET, M. Karl LUGNIER, Mme Evelyne GRENIER, M. Gilbert LELARGE, M. Philippe CIOCHETTO, Mme Germaine RONDEL, Mme Françoise LUGNIER, Mme Anne Marie GIRAUDIAS, Mr Sébastien PETION, Mr Matthieu VIDAL, MR Daniel GUILLOT

Absents excusés : Mr Michel ROTAGNON, Mr Pascal BARRIER

Secrétaire de séance : Mme Françoise LUGNIER

1-Approbation du rapport de la CLECT

Les membres du conseil municipal approuvent le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) fixant les nouveaux montants d'attribution de compensation.

2-Neutralisation de l'attribution de compensation 2021

Les membres du conseil municipal approuvent la neutralisation de l'attribution de compensation.

3-Subventions 2020/2021 cantine scolaire

En accord avec les communes d'Arthun et de Bussy, la subvention annuelle pour la cantine est de 2576,50€ soit 0,85€ par repas.

4-Convention de transport à la fourrière animale

Les membres du conseil municipal approuvent la reconduction du contrat avec la fourrière animale située à Saint Etienne Le Molard.

5-Convention de délégation des dossiers CNRACL au CDG42

Les membres du conseil municipal approuvent la convention qui délègue la gestion des dossiers CNARCL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) au centre de gestion 42.

6-Ecole

Point COVID : tout va bien

Un conseil d'école a eu lieu le 19 octobre

Le nombre d'élèves est de 110 élèves répartis sur les trois écoles

46 élèves à Saint Sixte de la petite section au CP, 23 élèves à Arthun, 41 élèves à Bussy.

Projet pour l'école : achat d'un appareil photo pour un projet sur le thème de la photographie.

7-Achat d'un tracteur

Les membres du conseil municipal approuvent l'achat d'un tracteur d'occasion.

L'entreprise GUYONNET située à Civens prête un tracteur à la commune en attendant le nouveau.

8-Avis sur la convention intercommunale d'attribution de LFA

Les membres du conseil municipal se donnent un temps de réflexion avant de donner ou non leur accord.

Convention portant sur l'attribution de logements sociaux.

9-Questions diverses

La municipalité a adhéré à l'application Illiwap, cette application téléchargeable sur les téléphones permet de suivre les actualités de la commune. www.illiwap.com